

Stratégie ontarienne pour la culture

Un pas vers l'avant

Bienvenu Senga

NORD ONTARIEN

Après un processus d'élaboration entamé à l'automne 2015, l'Ontario vient de lancer, le 20 juillet, sa première Stratégie pour la culture, une politique bien reçue par plusieurs intervenants du secteur des arts et de la culture du Nord de l'Ontario.

L'expert-conseil sudburois en développement de publics pour les arts, Denis J. Bertrand, salue la mise en place de cette politique. «Il est important pour une province de se munir d'une politique, un cadre au sein duquel le milieu culturel peut opérer», indique-t-il. «Ce qui manque à l'heure actuelle, ce sont les actions qui doivent découler de cette politique.»

Pour M. Bertrand, la Stratégie, qui accorde une place de choix à la promotion de la participation culturelle et l'inclusion, devrait engendrer des actions concrètes tant de la part du gouvernement provincial que des organismes artistiques et culturels. «L'appui du gouvernement ontarien aux arts et à la culture devrait tout d'abord se manifester par l'augmentation du budget du Conseil des arts de l'Ontario qui stagne depuis longtemps», avance-t-il. «En emboitant le

pas du gouvernement fédéral qui a promis d'accroître le budget du Conseil des arts du Canada, l'Ontario ne ferait que mettre le vent dans les voiles du milieu artistique et culturel», soutient M. Bertrand.

La part du milieu artistique et culturel

Une série de mesures doivent toutefois être prises par les divers partenaires du secteur des arts et de la culture pour que la Stratégie génère des retombées positives, selon l'expert-conseil. «Les initiatives doivent d'abord et avant tout venir du milieu artistique et culturel. Si ces initiatives adhèrent à la politique culturelle de l'Ontario, c'est sûr que le gouvernement les appuiera» explique M. Bertrand.

Selon lui, trois axes majeurs devraient guider le travail des organismes. «Il faut valori-

ser davantage l'importance des arts et de la culture à tous les niveaux d'âge et surtout chez les plus jeunes afin qu'ils développent plus tard un point de vue plus réceptif aux arts», fait savoir M. Bertrand. Pour ce faire, les organismes artistiques doivent s'assurer d'offrir à leur public des occasions de découvrir et de pratiquer l'art.

Le milieu artistique doit aussi développer un discours favorable aux arts et à la culture et qui situe leur importance dans le quotidien des consommateurs potentiels. «Il a été prouvé que les arts et la culture favorisent le bien-être physique et mental des gens, réduisent le taux de décrochage scolaire et contribuent à l'économie d'une société. Mais bien souvent, ce discours-là est ignoré», déclare M. Bertrand. «Il revient aux divers organismes de le relancer», ajoute-t-il.

L'expert-conseil recommande également de s'attaquer aux obstacles auxquels sont confrontés les consommateurs potentiels des arts et de la culture. «Pour plusieurs, ces obstacles sont de nature financière. Mais pour d'autres, et surtout les non-initiés, il

s'agit de créer une atmosphère conviviale où ils peuvent se sentir à l'aise. Il faut développer des stratégies adaptées au public visé», fait remarquer M. Bertrand.

L'appui aux petits organismes

Pour la directrice artistique du Centre des Arts du Nipissing Ouest (CANO), Catherine Levac-Lafond, l'Ontario vient d'effectuer une grande avancée. «Stimuler l'économie créative est très important, surtout dans nos communautés francophones minoritaires», observe-t-elle.

Elle apprécie aussi le fait que la politique accorde beaucoup d'importance à la formation de la relève artistique. Elle souhaite toutefois que les organismes de taille modeste reçoivent plus d'appui, étant donné les défis auxquels ils sont souvent confrontés. «Le pas franchi est très louable, mais il faudrait aussi que cette promotion des arts se matérialise en un soutien financier aux petits organismes dont la programmation n'est souvent pas aussi riche et diversifiée que dans les grands centres», conclut-elle.

La fusion du Grand Sudbury a-t-elle eu les effets escomptés?

Bienvenu Senga

SUDBURY

Un récent rapport de l'Institut des politiques du Nord dénonce le manque de données régulières indiquant l'évolution de la qualité des services municipaux après l'amalgamation du Grand Sudbury en 2001.

«Plusieurs municipalités nord-ontariennes, dont le Grand Sudbury, subissent une grande pression fiscale à la suite de divers facteurs, tels que la population vieillissante et le faible taux de création d'emplois», indique le chercheur de l'Institut des politiques du Nord et auteur du rapport, James Cuddy, en justifiant l'objet de l'étude. «Nous avons décidé d'utiliser le cas du Grand Sudbury afin de mieux comparer la performance fiscale des modèles de municipalités à palier unique à celles des municipalités à palier inférieur», poursuit-il.

Le rapport intitulé *Value for money? The effects of Sudbury's 2001 amalgamation on municipal expenditures* compare les dépenses de l'actuel Grand Sudbury (de 2001 à 2014) à celles qu'effectuaient les diverses municipalités avant leur fusion. Une importance particulière a été portée aux dépenses liées à la fourniture de six services qui, avant 2001, revenaient entièrement aux municipalités de palier inférieur. Il s'agit des dépenses liées à l'entretien des cimetières, à la gestion des incendies, à la collecte des ordures, aux bibliothèques publiques, aux parcs et loisirs ainsi qu'à l'éclairage public.

Selon M. Cuddy, ces services illustrent parfaitement la fluctuation des dépenses, car ils sont parmi les seuls à ne pas avoir été affectés par le remaniement des administrations locales de 1988 qui a relégué une partie des coûts associés à certains services publics aux municipalités. «On a donc pu s'y référer pour évaluer l'impact qu'a eu l'amalgamation, d'autant plus que ces services sont maintenant offerts par l'entité qu'est le

Grand Sudbury et non plus par les municipalités de palier inférieur», explique-t-il.

Les résultats

Selon le rapport, l'amalgamation a engendré une forte baisse des dépenses administratives du gouvernement municipal, un résultat justifié par la réduction du personnel administratif et la centralisation des services. Les dépenses ménagères annuelles liées à l'administration sont passées de 587 \$ par ménage en 2000 à 380 \$ en 2001 et ont continué à tendre vers la baisse jusqu'en 2014.

«Ce résultat était en concordance avec la recherche déjà faite sur le sujet. Nous avons plutôt été surpris par les dépenses liées aux autres services», déclare M. Cuddy. En effet, à part les dépenses liées à l'éclairage public, toutes les autres dépenses évaluées dans le cadre de l'étude ont connu une nette augmentation directement après l'amalgamation de 2001.

Les dépenses ménagères annuelles liées à l'entretien des cimetières sont passées de 15 \$ par ménage en moyenne en 2000 à un peu plus de 40 \$ en 2001 après la formation du Grand Sudbury. Toutefois, ces dépenses ont baissé par la suite et se situaient, en 2014, à environ 16 \$ par ménage.

Après l'amalgamation, les coûts associés à la gestion des incendies ont augmenté de près de 75 %, passant d'environ 150 \$ par ménage en 2000 à presque 260 \$ par ménage en 2014. La même tendance vers la hausse a été constatée dans le cas de la collecte des ordures, dont les coûts sont passés d'environ

40 \$ par ménage en 2000 à près de 60 \$ en 2014.

Bien que les dépenses ménagères liées aux bibliothèques publiques stagnaient aux environs de 95 \$ en 2014, elles ont toutefois connu une augmentation après l'amalgamation, passant d'environ 80 \$ en 2000 à 90 \$ par ménage en 2001.

Les coûts moyens associés aux parcs et aux loisirs, qui se situaient aux environs de 250 \$ par ménage en 2000, étaient d'environ 325 \$ en 2014.

Le seul service public évalué qui ne semble pas avoir été affecté par l'amalgamation du Grand Sudbury est l'éclairage public. Même si ce service coûtait presque deux fois plus cher aux contribuables en 2014 qu'en 2000, la hausse est presque entièrement attribuable aux coûts d'amortissement et aux coûts du matériel qui ne cessent d'augmenter.

La nette hausse des dépenses ménagères serait aussi imputable à l'inclusion dans l'amalgamation de neuf territoires non érigés en municipalités avant 2001.

Des observations non concluantes

Selon M. Cuddy, il est impossible de savoir si l'amalgamation du Grand Sudbury a eu l'impact positif escompté sur la qualité des services publics dont bénéficient les résidents de la ville. «Notre rapport montre que certains services coûtent beaucoup plus cher à la population, alors que d'autres ne tendent pas nécessairement vers la hausse, mais il n'y a pas de données qui démontrent la qualité des services que reçoit la population», avance-t-il.

Il se sert du cas des services de gestion des incendies pour illustrer ses propos. «La hausse des coûts associés à ces services découle de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre. Par contre, on ne peut pas savoir si cette main-d'œuvre

coûte plus cher parce qu'elle est de meilleure qualité — ce qui se traduirait entre autres par des délais d'intervention très courts — ou si elle coûte plus cher parce qu'elle est simplement plus nombreuse et standardisée dans toutes les régions de la ville», observe le chercheur.

«Dans un souci de transparence, il est important que le Grand Sudbury, tout comme les autres municipalités, mette à la disposition du public les données relatives à la qualité des services publics fournis», affirme M. Cuddy. Pour ce

faire, le rapport suggère l'annexion au rapport d'information financière complété annuellement par toutes les municipalités ontariennes d'un nouveau document détaillé et mis à jour régulièrement.

«C'est un problème auquel se heurtent d'ailleurs plusieurs chercheurs qui veulent évaluer la qualité des services municipaux partout en province. Il faut que les contribuables soient en mesure de juger eux-mêmes de l'efficacité des services qui leur sont dispensés», conclut M. Cuddy.

Arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Wilson et de la rue Cameron



Photo : Emilie Deschênes

Émilie Deschênes

TIMMINS

Après avoir reçu plusieurs demandes provenant de résidents, le conseil municipal de Timmins a voté à l'unanimité en faveur de l'installation de panneaux d'arrêt à l'angle de l'avenue Wilson et de la rue Cameron. Selon le maire Steve Black, la sécurité des piétons sera davantage assurée également. Le Service de police de Timmins demande aux automobilistes de prêter une attention particulière aux panneaux d'arrêt qui ont récemment été installés à cette intersection achalandée.